

REPUBLIQUE FRANÇAISE

-----  
DEPARTEMENT du VAR

-----  
ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

-----  
CANTON DE SAINT MAXIMIN  
-----

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

ID : 083-218300960-20220411-CNE20220408-DE

## COMMUNE DE POURCIEUX

-----  
Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
**N°CNE-2022/04/08**  
-----

SEANCE du 11 avril 2022

| NOMBRE DES MEMBRES<br>DU CONSEIL MUNICIPAL |          |        |             |
|--|----------|--------|-------------|
| En exercice                                | Présents |        | Représentés |
| 19   | 13       |        | 3           |
| Suffrages exprimés                         | Pour     | Contre | Abstention  |
| 16   | 15       | 0      | 1           |

### **OBJET : Budget Primitif 2022 – Commune.**

L'an deux mille vingt-deux et le onze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 5 avril 2022, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude PORZIO, Maire.

Présents : Robert RIEU – Virginie BASSO – Gilles-Olivier PAYAN – Isabelle CAGIATI – Jean-Raymond NIOLA – Jean-Paul DANIEL – Hélène AUDIFFREN – Claude GARINEAUD – Christian FABRE – Christophe PALUSSIÈRE – Carole GENOUX – Eloi LIOTARD.

Procurations : Bernard PERIZZATO représenté par Jean-Paul DANIEL – Philippe ANDRE représenté par Hélène AUDIFFREN – Olivia FLORENT représentée par Isabelle CAGIATI.

Absents : Renée SALVATORI – Mathieu MEGARDON – Alexandra HUSSELSTEIN.

Est élue secrétaire de la séance : Isabelle CAGIATI.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2022 de la Commune.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le Budget Primitif 2022, décide de l'approuver à l'unanimité.

### BALANCE GENERALE

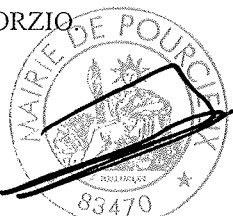
| LIBELLES                  | DEPENSES              | RECETTES              |
|---------------------------|-----------------------|-----------------------|
| SECTION<br>FONCTIONNEMENT | 1 609 208,66 €        | 1 609 208,66 €        |
| SECTION<br>INVESTISSEMENT | 694 157,41 €          | 694 157,41 €          |
| <b>TOTAL</b>              | <b>2 303 366,07 €</b> | <b>2 303 366,07 €</b> |

Certifié exécutoire compte tenu  
de la réception en Sous-préfecture,  
le 21 avril 2022

et l'affichage en Mairie,

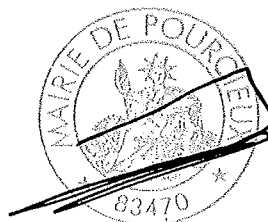
le 21 avril 2022

Claude PORZIO



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Claude PORZIO.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

-----  
DEPARTEMENT du VAR

-----  
ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

-----  
CANTON DE SAINT MAXIMIN

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

ID : 083-218300960-20220411-CNE20220409-DE

2022/14

-----  
**COMMUNE DE POURCIEUX**

-----  
Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
**N°CNE-2022/04/09**

-----  
*SEANCE du 11 avril 2022*

| NOMBRE DES MEMBRES<br>DU CONSEIL MUNICIPAL |          |        |             |
|--|----------|--------|-------------|
| En exercice                                | Présents |        | Représentés |
| 19   | 13       |        | 3           |
| Suffrages exprimés                         | Pour     | Contre | Abstentions |
| 16   | 16       | 0      | 0           |

**OBJET : Taux d'imposition pour l'année 2022.**

L'an deux mille vingt-deux et le onze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 5 avril 2022, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude PORZIO, Maire.

Présents : Robert RIEU – Virginie BASSO – Gilles-Olivier PAYAN – Isabelle CAGIATI – Jean-Raymond NIOLA – Jean-Paul DANIEL – Hélène AUDIFFREN – Claude GARINEAUD – Christian FABRE – Christophe PALUSSIÈRE – Carole GENOUX – Eloi LIOTARD.

Procurations : Bernard PERIZZATO représenté par Jean-Paul DANIEL – Philippe ANDRE représenté par Hélène AUDIFFREN – Olivia FLORENT représentée par Isabelle CAGIATI.

Absents : Renée SALVATORI – Mathieu MEGARDON – Alexandra HUSSELSTEIN.

Est élue secrétaire de la séance : Isabelle CAGIATI.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer pour l'année 2022 les taux d'imposition suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 46,96 %
- Taxe foncière (non bâti) : 106,96 %

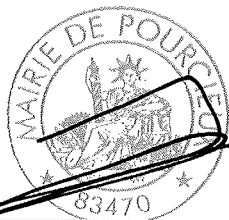
Certifié exécutoire compte tenu  
de la réception en Sous-préfecture,

le 21 avril 2022

et l'affichage en Mairie,

le 21 avril 2022

Claude PORZIO.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Claude PORZIO.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

-----  
DEPARTEMENT du VAR-----  
ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES-----  
CANTON DE SAINT MAXIMIN  
-----**COMMUNE DE POURCIEUX**  
-----Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
**N°CNE-2022/04/10**  
-----

SEANCE du 11 avril 2022

| NOMBRE DES MEMBRES<br>DU CONSEIL MUNICIPAL |          |        |             |
|--|----------|--------|-------------|
| En exercice                                | Présents |        | Représentés |
| 19   | 13       |        | 3           |
| Suffrages exprimés                         | Pour     | Contre | Abstentions |
| 16   | 16       | 0      | 0           |

**OBJET : Rétrocession des voiries et réseaux du « Lotissement Les Jardins du Mont Aurélien »**

L'an deux mille vingt-deux et le onze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 5 avril 2022, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude PORZIO, Maire.

Présents : Robert RIEU – Virginie BASSO – Gilles-Olivier PAYAN – Isabelle CAGIATI – Jean-Raymond NIOLA – Jean-Paul DANIEL – Hélène AUDIFFREN – Claude GARINEAUD – Christian FABRE – Christophe PALUSSIÈRE – Carole GENOUX – Eloi LIOTARD.

Procurations : Bernard PERIZZATO représenté par Jean-Paul DANIEL – Philippe ANDRE représenté par Hélène AUDIFFREN – Olivia FLORENT représentée par Isabelle CAGIATI.

Absents : Renée SALVATORI – Mathieu MEGARDON – Alexandra HUSSELSTEIN.

Est élue secrétaire de la séance : Isabelle CAGIATI.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la délivrance du permis d'aménager du lotissement « Les Jardins du Mont Aurélien », il avait été convenu que les voiries et réseaux seront intégrés au réseau communal à l'achèvement des travaux. Une convention a été signée le 16 novembre 2012.

Considérant que les travaux ont été parfaitement achevés,

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

- Accepte la rétrocession pour un euro symbolique des voiries et réseaux du lotissement « Les Jardins du Mont Aurélien », représenté par Madame Josée RODRIGUEZ, présidente de l'Association Syndicale Libre (ASL),
- Précise que la voirie sera intégrée au domaine communal,
- Précise que les frais découlant de l'acte notarié établissant le transfert de propriété des voiries et réseaux seront à la charge de l'ASL,
- Mandate Monsieur le Maire pour signer tous les actes relatifs à cette opération.

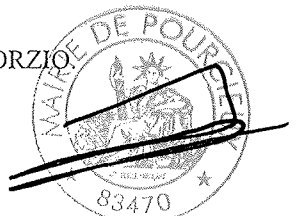
Certifié exécutoire compte tenu  
de la réception en Sous-préfecture,

le 21 avril 2022

et l'affichage en Mairie,

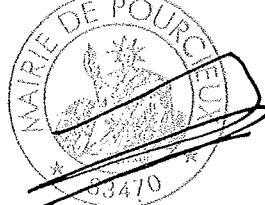
le 21 avril 2022

Le Maire,  
Claude PORZIO.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Claude PORZIO.



**COMMUNE DE POURCIEUX**

Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
**N°CNE-2022/04/11**

SEANCE du 11 avril 2022

| NOMBRE DES MEMBRES<br>DU CONSEIL MUNICIPAL |          |        |             |
|--|----------|--------|-------------|
| En exercice                                | Présents |        | Représentés |
| 19   | 13       |        | 3           |
| Suffrages exprimés                         | Pour     | Contre | Abstentions |
| 16   | 14       | 0      | 2           |

**OBJET : Subventions aux associations 2022.**

L'an deux mille vingt-deux et le onze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 5 avril 2022, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude PORZIO, Maire.

Présents : Robert RIEU – Virginie BASSO – Gilles-Olivier PAYAN – Isabelle CAGIATI – Jean-Raymond NIOLA – Jean-Paul DANIEL – Hélène AUDIFFREN – Claude GARINEAUD – Christian FABRE – Christophe PALUSSIÈRE – Carole GENOUX – Eloi LIOTARD.

Procurations : Bernard PERIZZATO représenté par Jean-Paul DANIEL – Philippe ANDRE représenté par Hélène AUDIFFREN – Olivia FLORENT représentée par Isabelle CAGIATI.

Absents : Renée SALVATORI – Mathieu MEGARDON – Alexandra HUSSELSTEIN.  
Est élue secrétaire de la séance : Isabelle CAGIATI.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs associations sollicitent l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour mener à bien leurs activités et leurs actions.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

- Décide d'attribuer les subventions suivantes pour un montant total de 4 020,00 € :
  - 3 500,00 € à l'association « Comité des fêtes »
  - 400,00 € à l'association « l'amicale des sapeurs pompiers »,
  - 120,00 € à l'association « ADAMAVAR »,
- Mandate Monsieur le maire pour inscrire la dépense à l'article 65748 du budget communal.

Certifié exécutoire compte tenu  
de la réception en Sous-préfecture,  
le ..21 avril 2022.....

et l'affichage en Mairie,

le ..21 avril 2022.....

Claude PORZIO



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Claude PORZIO.

